

**DECISION PORTANT AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE
LOCATION DE TROIS PLACES DE STATIONNEMENT SUR LE PARKING DU
MOULIN DE MOISSAC AU PROFIT DE L'OFFICE DE TOURISME
INTERCOMMUNAL MOISSAC – TERRES DES CONFLUENCES**

Adm N° 2023- 83

Le Maire de la Commune de MOISSAC,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2122-22.

Vu l'arrêté A.M Adm n° 2023-274 en date du 10 juillet 2023 portant délégation de signature à Monsieur Luc PORTES, 1^{er} adjoint.

DECIDE

ARTICLE 1 – OBJET

Location de trois places de stationnement au parking du Moulin de Moissac au profit de l'Office de Tourisme Intercommunal Moissac Terres des Confluentes demeurant 1 Boulevard de Brienne à MOISSAC.

ARTICLE 2 – DUREE

La convention de location est conclue pour une durée de 7 mois.

ARTICLE 3 – COUT

Le loyer mensuel, selon les tarifs en vigueur, payable d'avance est de :

- 18 €uros mensuels pour un emplacement, soit un loyer mensuel total de 54 €uros jusqu'au 31 juillet 2023.
- 20 €uros mensuels pour un emplacement, soit un loyer mensuel total de 60 €uros à compter du 1^{er} août 2023.

ARTICLE 4 – FORMALITE

La présente décision sera publiée selon les conditions de forme fixées par les textes en vigueur.

ARTICLE 5 – APPLICATION

Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision dont une ampliation sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de CASTELSARRASIN.

Fait à MOISSAC, le 26 juillet 2023

Pour le Maire et par délégation,
Le premier adjoint,



EUC PORTES